



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2016

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bèjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Bèreiziat Myriam, Tissot Sandra, Petit Christelle, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absente excusée : Bonaz Anne-Lise

TIRAGE DU JURY D'ASSISES 2017 :

Il est procédé au tirage de trois noms sur la liste électorale : Morand Jean, Berger née Perrier Marie-Claude et Cravo Jean-Philip.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE : présenté par Jean-Claude Cottin

Le montant estimatif des travaux d'aménagement de la place de la mairie s'élève à 82 216.50 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé à trois entreprises : Eurovia, Colas et SNTP. Les trois enveloppes ont été ouvertes le 28 avril à 16 h 00. Puis, M. Brevet, maître d'œuvre, a vérifié les pièces des dossiers et analysé plus précisément ces trois offres. Le tableau d'analyse est le suivant :

N° remise	Entreprise	Total HT à l'ouverture	Total HT après vérification	Classement
1	COLAS	85 860.60 €	85 860.60 €	3
2	EUROVIA	77 128.45 €	77 128.45 €	2
3	SNTP	76 075.50 €	76 075.50 €	1

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise SNTP pour la somme de 76 075.50 € HT.

COMMISSION DE TRAVAUX : présenté par Jean-Claude Cottin

- Toit du complexe : les travaux doivent débuter prochainement. Une réunion pour la mise en place de la sécurité du site aura lieu avant le démarrage.
- Plateau sportif : Eurovia et Colas ont fourni un devis pour l'aménagement des abords (enrobés et cheminement piétonnier).
- Le diagnostic accessibilité des bâtiments de la commune (écoles, mairie, salle des fêtes, complexe, église, plateau sportif) a été confié à Soléus pour le montant de 3684 € TTC. L'offre de Socotec était de 5028 € TTC. Véritas n'a pas répondu.
- Travaux au cimetière : 3 cabinets ont été contactés pour la maîtrise d'œuvre pour ces travaux. Le Cabinet Pruniaux a été retenu pour 3426 € TTC. Aintégra était à 10 710 € et BET Ciera à 10800 €. M. Pruniaux vient sur place la semaine prochaine pour préciser le projet.
- Ecole maternelle : l'enrobé a été réalisé pendant les vacances de printemps. L'entreprise Novum a été retenue pour l'installation d'un jeu qui se fera en juillet.
- Elévateur de la mairie : la proposition de M. Arnaud, architecte, ne convenant pas, M. Peillon a été contacté pour voir s'il y a d'autres possibilités. Il propose de mettre l'élévateur en face de la porte d'entrée de la mairie (ce qui prend beaucoup de place et engendre d'énormes travaux car il faut percer la dalle) ou en extérieur sous la coursive. L'entrée principale serait déplacée, une partie de la coursive serait incluse dans le bâtiment avec une cloison vitrée afin de conserver le style du bâtiment. Ce projet a été retenu par la commission pour une étude plus approfondie et un chiffrage du coût.
- Panneau d'affichage : après étude de plusieurs propositions (dimensions, pixels, style d'affichage, couleurs, facilité d'envoi du texte, etc.) la commission propose d'arrêter le choix sur la société Charvet pour un panneau de format d'affichage de 144x144, dimension totale du panneau de 168x193. Montant HT du panneau 35 500 € plus 1 400 € d'installation soit 44 280 € TTC.

CONCESSION DANS LE CIMETIERE : présenté par Jean-Claude Cottin

Il est arrivé que des personnes, déjà âgées, qui renouvellent une concession au cimetière communal souhaitent une durée de 15 ans, considérant que 30 ans c'est trop long, vu leur âge et le fait qu'ils n'ont pas d'héritiers qui assureront l'entretien de cette tombe après eux.

Le Conseil Municipal crée une nouvelle durée de concession au cimetière communal de 15 ans : place simple : 53 €, place double : 73 €, colombarium : 28 €.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL : présenté par Monique Bevand

Le RIFSEEP va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Mis en place d'abord pour la fonction publique d'Etat, il est transposable à la fonction publique territoriale, en ce qui nous concerne, dès le 1^{er} janvier 2016. Nous envisageons une mise en place pour juillet 2016.

Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et d'autre part, un Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

- L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Elle tend à valoriser l'exercice des fonctions et l'expertise requise dans l'exercice de ces fonctions. Une simple et unique prime remplace la quasi-totalité des primes existantes. La prime ne sera plus attribuée à une personne mais à un groupe de fonctions.
- CIA: Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP est facultative. Elle permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Il est versé annuellement. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe.

Les montants :

- Le régime indemnitaire alloué à un fonctionnaire territorial ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficie un fonctionnaire de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes. La fonction publique d'Etat fixe les plafonds pour chaque groupe de fonctions. Nous pouvons être plus contraignants mais pas plus favorable. Nous devons donc, dans notre délibération, prévoir le plancher éventuel et le plafond global pour chaque groupe de fonctions, ainsi que les conditions de maintien et le rythme de versement de l'indemnité.

Quelles sont les primes maintenues ?

- Les primes maintenues et qui ne sont pas concernées par ce dispositif sont, en ce qui concerne notre commune, le NBI, les remboursements de frais si besoin, les indemnités d'astreintes, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), les indemnités de travail de nuit, de dimanche et jours fériés.

Une proposition de délibération pour l'application du RIFSEEP sera présentée à la réunion de juin.

ENQUETE PUBLIQUE POUR TRAVAUX SUR LE LIT DU LANGE : présenté par M. le Maire

Il présente le projet de travaux de restauration du lit du Lange qui consiste à un réaménagement du tracé actuel du lit actuel à l'aval de la ZA du Borrey. Il rapporte les différentes réunions qui ont eu lieu avec les propriétaires des parcelles riveraines. Une enquête publique se déroule du 26 avril au 28 mai.

Le Conseil Municipal dit que ce projet n'appelle ni remarque ni observation de sa part.

ENQUETE PUBLIQUE POUR DEMANDE DE TRAVAUX DEPOSEE PAR APTAR : présenté par M. le Maire

Une enquête publique se déroule du 26 avril au 28 mai suite à la demande déposée par l'entreprise APTAR (MBF Plastiques) à Groissiat qui souhaite installer une troisième ligne d'application de vernis polymérisable et d'un atelier dédié à la métallisation.

M. le Maire rappelle les travaux prévus et leur influence sur l'environnement et le fonctionnement de l'entreprise.

Le Conseil Municipal dit que ce projet n'appelle ni remarque ni observation de sa part.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est constaté que, malgré l'information faite, bien des personnes ne sortent pas les poubelles la veille de la collecte. Il est déploré que les sacs soient mis directement sur le trottoir et sont parfois déchirés par les animaux. Ensuite, les usagers en cause ne nettoient pas.

La séance est levée à 20 h 45.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 11 mai 2016

Yves Locatelli, Maire